

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

02 SEPTEMBRE 2026

À une séance extraordinaire de Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au 121, rue Principale à 19h30 mercredi le 2^e jour du mois de septembre 2026. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Ritchy Godin, Andréanne Lavoie, James Dufour et Sébastien Simard sous la présidence de son honneur la mairesse Madame Jo-Annie Boulianne.

Monsieur Marco Lavoie est absent.

Le siège no 1 est vacant.

1. CONSTATATION DU QUORUM.

La mairesse, Madame Jo-Annie Boulianne constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte à 19h30.

2026-09-01

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Monsieur Sébastien Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de l'avis de convocation est adopté tel que rédigé.

1. Constatation du quorum.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation;
3. Abrogation de la résolution 2026-06-11 ;
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 397 modifiant le règlement général numéro 286 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés ;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance

2026-09-02

3. ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2026-06-11

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2026-06-11 portant sur le dépôt de l'avis de motion et l'adoption du projet de règlement modifiant le règlement général numéro 286 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger la résolution 2026-06-11 en raison d'une erreur de numérotation du projet de règlement ;

ATTENDU QUE l'avis de motion et le projet de règlement modifiant le règlement général numéro 286 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés feront l'objet d'un nouveau processus de dépôt et d'adoption sous le numéro de règlement 397 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit ;

QUE le Conseil abroge la résolution 2026-06-11.

2026-09-03

4. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 397 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO 286 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS

Monsieur Ritchy Godin, par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera soumis à l'adoption, à une séance subséquente, le règlement numéro 397 sur la Sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés ;
- dépose le projet du règlement numéro 397 intitulé *Règlement modifiant le règlement général numéro 286 sur la Sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés* et ayant pour objet de revoir à la hausse les montants des amendes ;

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de Règlement.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue aucune question n'est posée.

2026-09-04

6. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Madame Andréanne Lavoie et résolu à l'unanimité que la séance extraordinaire est levée à 19 h 36.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 2 septembre 2026, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.